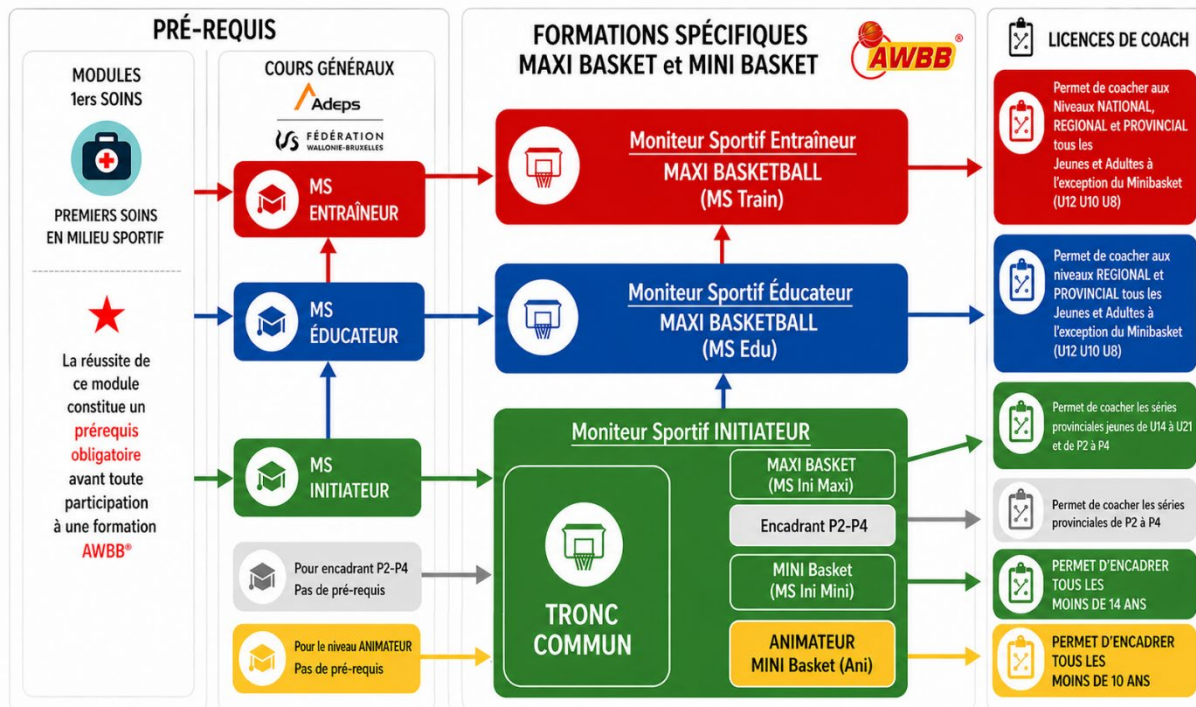


Table des matières

Présentation.....	2
Schema général des formations	2
Lien vers tuto explicatif de l'ensemble des formations.....	2
Foire aux questions	3
🏀 JE SUIS DIPLOME : Quelle(s) licence(s) de coach puis-je obtenir ? Quelle(s) équipe(s) puis-je COACHER ? Dans quelle(s) équipe(s) puis-je être ASSISTANT COACH ?	4
🏀 Quelle est la différence entre un DIPLOME et une LICENCE de coach ?.....	5
🏀 Combien de licences de coach puis-je obtenir par saison ?	6
🏀 Puis-je coacher 2 équipes dans la même série ?.....	6
🏀 Que se passe-t-il si je coache sans licence de coach ou de coach stagiaire ?	7
🏀 Qu'est-ce qu'une LICENCE de coach STAGIAIRE ? Combien puis-je en avoir ?	10
🏀 JE SUIS EN FORMATION : Quelle(s) licence(s) de coach STAGIAIRE puis-je obtenir ? Quelle(s) équipe(s) puis-je COACHER ? Dans quelle(s) équipe(s) puis-je être ASSISTANT COACH ?.....	11
Licence stagiaire permettant d'officier comme coach	11
Licence stagiaire permettant d'officier comme assistant-coach	12
🏀 Je n'ai pas le diplôme requis, je désire coacher : A quelle formation dois-je m'inscrire ?..	13
🏀 Je n'ai pas le diplôme requis, je désire être ASSISTANT COACH : A quelle formation dois-je m'inscrire ?	14
🏀 Je suis / j'ai un coach avec un diplôme étranger. Que faire ?	15
🏀 Comment valoriser mes acquis d'expérience (VAE) ou mes acquis de formation (VAF) ? .	16
🏀 Comment me mettre en ordre de formation continuée ?.....	17
🏀 Comment organiser un clinic agréé pour la formation continuée AWBB ?	18
🏀 Où trouver la liste des coaches diplômés ou en formation ?.....	19
🏀 Où trouver la liste des licences de coaches attribuées pour la saison ?	19
🏀 Comment obtenir une licence de coach ?	19
🏀 Comment m'inscrire à une formation ?.....	19
🏀 J'ai perdu ou j'ai des questions sur mon diplôme : à qui m'adresser ?	19
🏀 Comment savoir si je suis en ordre de formation continuée ?.....	19

Présentation

Schema général des formations



Lien vers tuto explicatif de l'ensemble des formations



<https://vimeo.com/1186208515?share=copy&fl=sv&fe=ci>

Site www.awbb.be rubrique « ENTRAÎNER »

Foire aux questions

Les questions / réponses de ce formulaire sont conçues pour vous aider dans vos choix et inscriptions :

- de formation initiale
- de formation continuée
- de licence de coach.

Si vous ne trouvez pas réponse à vos questions, n'hésitez pas à contacter la Direction Sportive AWBB par email (entraîneurs@awbb.be) ou par téléphone (0492/46.39.00) du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Toutes les inscriptions pour les **formations initiales et formations continuées** se réalisent **par le candidat** via son compte personnel sur myawbb.be

Toutes les demandes de **licences de coach** sont réalisées par les **secrétaires de club**.

🏀 JE SUIS DIPLOME : Quelle(s) licence(s) de coach puis-je obtenir ? Quelle(s) équipe(s) puis-je COACHER ? Dans quelle(s) équipe(s) puis-je être ASSISTANT COACH ?

Comme COACH	Jeunes														Adultes			
	Prov. U6	Prov. U8	Prov. U10	Prov. U12	Prov. U14	Reg. U14	Prov. U16	Reg. U16	Prov. U18	Reg. U18	Prov. U19	Reg. U19	Prov. U21	Reg. U21	P2 P3 P4	P1	R1 R2	TDM TDW
Diplômes 1.0 (formations entamées avant le 31/12/2012)																		
Animateur	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	X	X	X
Niveau 1 (ou Initiateur)	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	X	X
Niveau 2 (ou Aide-Moniteur)	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	X
Niveau 3 (ou Moniteur)	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V
Diplômes 2.0 (formations entamées entre le 01/01/2013 et le 31/12/2022)																		
Animateur Minibasket	V	V	V	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Initiateur Minibasket	V	V	V	V	V	V	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Animateur Maxibasket	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	V	X	X	X
Initiateur Maxibasket	X	X	X	X	V	V	V	V	V	X	V	X	V	X	V	V	X	X
Educateur	X	X	X	X	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	X
Entraîneur	X	X	X	X	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V
Diplômes 3.0 (formations entamées à partir du 01/01/2023)																		
Animateur Minibasket	V	V	V	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
MS Initiateur Minibasket	V	V	V	V	V	V	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Encadrant P2-P4	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	V	X	X	X
MS Initiateur Maxibasket	X	X	X	X	V	V	V	X	V	X	V	X	V	X	V	X	X	X
MS Educateur	X	X	X	X	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	X
MS Entraîneur	X	X	X	X	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V

Comme ASSISTANT-COACH	Jeunes														Adultes			
	Prov. U6	Prov. U8	Prov. U10	Prov. U12	Prov. U14	Reg. U14	Prov. U16	Reg. U16	Prov. U18	Reg. U18	Prov. U19	Reg. U19	Prov. U21	Reg. U21	P2 P3 P4	P1	R1 R2	TDM TDW
Diplômes 1.0 (formations entamées avant le 31/12/2012)																		
Animateur	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	X	X
Niveau 1 (ou Initiateur)	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	X
Niveau 2 (ou Aide-Moniteur)	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V
Niveau 3 (ou Moniteur)	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V
Diplômes 2.0 (formations entamées entre le 01/01/2013 et le 31/12/2022)																		
Animateur Minibasket	V	V	V	V	V	V	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Initiateur Minibasket	V	V	V	V	V	V	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Animateur Maxibasket	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	V	V	X	X
Initiateur Maxibasket	X	X	X	X	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	X
Educateur	X	X	X	X	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V
Entraîneur	X	X	X	X	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V
Diplômes 3.0 (formations entamées à partir du 01/01/2023)																		
Animateur Minibasket	V	V	V	V	V	V	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
MS Initiateur Minibasket	V	V	V	V	V	V	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Encadrant P2-P4	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	V	V	X	X
MS Initiateur Maxibasket	X	X	X	X	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	X	X
MS Educateur	X	X	X	X	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V
MS Entraîneur	X	X	X	X	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V

Quelle est la différence entre un DIPLOME et une LICENCE de coach ?

Le DIPLOME est délivré au CANDIDAT COACH,

qui peut obtenir un diplôme reconnu par l'AWBB et/ou l'ADEPS soit :

- 1) après la réussite d'une formation organisée conjointement par l'Adeps et l'AWBB,
- 2) après RECONNAISSANCE par l'AWBB de son diplôme délivré par un autre organisme. *(voir procédure VAF)*
 - a. dans ce cas le candidat peut coacher à l'AWBB
 - b. MAIS PAS poursuivre sa formation à l'ADEPS
- 3) après EQUIVALENCE de son diplôme par l'Adeps. *(voir procédure VAF)*
 - c. dans ce cas le candidat peut coacher à l'AWBB
 - d. ET poursuivre sa formation à l'ADEPS

La LICENCE DE COACH est délivrée AUX CLUBS

Les demandes doivent être réalisées par les clubs qui souhaitent permettre aux coaches (ayant les titres requis et respectant les conditions d'obtention de la licence) d'encadrer des joueuses/joueurs dans leur club.

Les conditions d'attribution des licences de coach permettant d'officier en tant que coach ou assistant coach d'une équipe AWBB, sont détaillées dans le règlement des licences de coach, publié sur le site de l'AWBB dans la partie compétition des statuts AWBB

STATUTS

Article 32 : Licences de coach

Les demandes de licence de coach et/ou de coach stagiaire sont introduites via le site internet de l'AWBB par le secrétaire du club concerné.

Les conditions d'attribution, d'obtention et de validité des licences de coach sont définies dans le règlement des licences de coach, validé par le Conseil d'Administration de l'AWBB et publié annuellement.

32.1. Cumul de licences

Un membre licencié peut détenir maximum trois (3) licences de coach dans trois clubs différents.

Toute nouvelle demande nécessite la preuve de démission ou de licenciement d'un club précédent.

32.2. Coaching dans la même série

Un coach disposant de licences dans deux clubs évoluant dans la même série ne peut coacher qu'une seule équipe.

Un changement nécessite une preuve de démission ou de licenciement.

Toute licence de coach doit être renouvelée chaque saison sportive (une saison débute le 01/07 et se termine le 30/06).

Combien de licences de coach puis-je obtenir par saison ?

PC. 32.1. CUMUL DE LICENCES DE COACH

Un membre licencié peut obtenir des licences de coach dans/pour trois (3) clubs simultanément (licences de coach expert et coach stagiaire comprises).

Dans le cas où un membre licencié à l'AWBB dispose déjà de trois (3) licences pour trois (3) clubs différents, toute nouvelle demande de licence de coach pour un autre club devra être envoyée au Secrétariat Général accompagnée de la preuve écrite de démission du coach ou de son licenciement, par l'un des trois clubs pour lequel une licence avait été préalablement accordée.

Puis-je coacher 2 équipes dans la même série ?

32.2. COACHING DANS LA MEME SERIE

Dans le cas où un membre affilié à l'AWBB dispose d'une licence de coach pour deux clubs possédants chacun une équipe jouant dans la même série, il ne peut officier comme coach que pour une seule équipe. S'il désire par la suite coacher l'équipe de l'autre club pour lequel il est en possession d'une licence, il doit fournir au Secrétariat Général la preuve écrite de sa démission de coach ou de son licenciement de celui-ci par le club ou il officiait précédemment.

Que se passe-t-il si je coache sans licence de coach ou de coach stagiaire ?

NIVEAU AWBB : PC. 33 : COACHING IRREGULIER

Pratique un coaching irrégulier, un coach ou assistant-coach qui dirige :

- sans licence de coach ou de licence valable pour le niveau concerné, une équipe d'un autre club que celui où il est affilié
- une équipe sénior alors qu'il a été aligné comme joueur dans une autre équipe de la même série.
- une équipe sénior alors qu'il a déjà une licence de coach pour une autre équipe de la même série, excepté les cas prévus par l'article PC 32.3

Tout coaching irrégulier, pendant une rencontre, entraîne le forfait de l'équipe concernée et l'application de l'amende prévue au TTA (PC33 -A)

N'est pas considéré comme coaching irrégulier le fait qu'un coach ou assistant-coach, sans licence de coach dirige une équipe du club où il est affilié. Cependant, une amende prévue au TTA est imposée à cette pratique (PC33 B)

ARTICLE 33 Bis : REMPLACEMENT D'UN COACH A COURS D'UNE RENCONTRE

Si un coach est dans l'impossibilité de continuer sa fonction au cours d'une rencontre, il pourra être remplacé soit par l'assistant coach si celui-ci est inscrit sur la feuille de match, soit par le capitaine qui, dès lors, aura les mêmes prérogatives que ce coach pendant cette rencontre. (Voir l'article 16 du Code de Jeu).

Toutefois, un coach ne pourra être remplacé en cours de rencontre par son assistant que si celui-ci possède une licence de coach valable pour exercer comme coach principal au niveau concerné.

Si son remplaçant (assistant-coach / capitaine) ne possède pas de licence valable pour officier en tant que coach au niveau concerné mais est affilié dans le club, l'amende prévue au TTA sera appliquée (PC33 B) Si le remplaçant (assistant-coach) n'est pas affilié dans le club et ne possède pas la licence lui permettant d'officier comme coach au niveau concerné, il ne peut pas remplacer le coach sous peine d'entraîner le forfait de l'équipe concernée et l'application de l'amende prévue au TTA (PC33 - A).

Un coach exclu durant une rencontre n'est pas concerné par la disposition visée ci-dessus. Celui-ci devra être remplacé, pour le reste de celle-ci, par son assistant ou par le capitaine, que ceux-ci possèdent ou non une licence de coach valable pour le niveau concerné.

Toutefois dans toutes les catégories de jeunes, en l'absence d'assistant coach, le délégué aux arbitres devra, en outre, remplacer le coach exclu pour la fin de la rencontre.

NIVEAU NATIONAL (TDM2 TDM1 TDW) – Extrait du livre de compétition

1.1.8. Coach

Un coach est un membre affilié à l'AWBB ou à BASKETBAL VLAANDEREN qui est assuré en tant que sportif actif, qu'il soit professionnel ou amateur, et qui possède une licence technique pour des compétitions déterminées (championnat ou coupe) pour un club déterminé pendant la saison concernée.

1.1.9. Licence technique

Une licence technique est l'autorisation qui est donnée à un coach pour qu'il puisse participer comme coach à des rencontres de compétitions déterminées (championnat et coupe) pour un club déterminé pendant la saison concernée.

1.4 Licences techniques des coaches

1.4.1. Conditions générales d'obtention d'une licence technique

Les licences techniques sont octroyées par l'AWBB et par BASKETBAL VLAANDEREN conformément aux conditions fixées pour la compétition concernée. La procédure établie par l'AWBB ou par BASKETBAL VLAANDEREN doit être suivie.

1.4.2. Droits et obligations du coach

Les droits et obligations du coach prévus dans les règles officielles du Basketball de la FIBA (art 7.) sont d'application.

1.4.3. Règles en cas de cumul

- Il n'est pas permis d'être détenteur d'une licence technique cumulativement pour deux ou plusieurs équipes évoluant au même niveau ou dans la même série.

- À condition de ne plus exercer la fonction de coach dans son ancienne équipe, il est permis de coacher successivement une nouvelle équipe de la même série au cours de la même saison. La preuve écrite de la démission (du club / coach) doit être envoyée à la fédération qui a octroyé la licence technique.

1.4.4. Qualification des coaches (licences techniques)

- Un coach doit disposer d'une licence
 - Entraîneur A (SPORT VLAANDEREN-BASKETBAL VLAANDEREN)
 - Entraîneur stagiaire A (SPORT VLAANDEREN-BASKETBAL VLAANDEREN)
 - Moniteur Sportif Entraîneur (ADEPS-AWBB)
 - Moniteur Sportif Entraîneur stagiaire option adulte (ADEPS-AWBB)

- Un assistant-coach doit disposer d'un certificat
 - Entraîneur B (SPORT VLAANDEREN-BASKETBAL VLAANDEREN)
 - Entraîneur stagiaire B (SPORT VLAANDEREN-BASKETBAL VLAANDEREN)
 - Moniteur sportif éducateur (ADEPS-AWBB)
 - Moniteur sportif éducateur stagiaire option adulte (ADEPS-AWBB)

Si, lors d'une rencontre, un coach ou un assistant-coach ne possède pas la licence technique valable, l'équipe concernée perd la rencontre avec un score de forfait et l'amende prévue au LCAS est appliquée.

En cas de force majeure, un assistant-coach peut assumer le rôle de coach, même s'il ne possède pas les qualifications requises. L'exception prévue dans les règles FIBA suivant laquelle le capitaine de l'équipe peut agir comme coach est limitée à la force majeure. Tous les cas de force majeure doivent être justifiés dans les 72 heures qui suivent le début de la rencontre auprès du département compétition.

Celui-ci peut prononcer un forfait administratif s'il s'avère que les motifs invoqués sont insuffisants ou s'ils ne sont communiqués dans les délais. Telle décision est susceptible de recours devant les organes juridiques.

On entend par force majeure, l'impossibilité de coacher pour des raisons indépendantes de la volonté survenant entre maximum 48 heures avant la rencontre et la fin de celle-ci.

1.4.5. Licence technique temporaire pour les coaches

Si un coach ne peut être présent à un match en raison de circonstances exceptionnelles, un club peut demander une licence technique temporaire pour un coach qui n'a pas la qualification requise. Cette licence temporaire est limitée dans le temps et peut avoir une durée maximale de 21 jours calendrier. Ces 21 jours constituent également la période maximum cumulative au cours de laquelle un coach individuel peut être remplacé via une licence temporaire et ce sur toute la saison.

En tant que circonstance exceptionnelle pouvant conduire à l'octroi d'une licence temporaire, une seule des raisons suivantes peut être invoquée :

- Maladie
- Décès d'un membre de la famille proche (lié jusqu'au 3ème degré)
- Un événement familial tel qu'un mariage, un baptême, une formation, etc. lié à un parent proche (lié jusqu'au 3ème degré)
- Une activité du coach concerné dans le cadre des activités sportives de haut niveau de Basketball Belgium, Basketbal Vlaanderen ou de l'AWBB
- Obligations professionnelles imposées en charge par l'employeur

Toute demande doit être adressée au département compétitions de Basketball Belgium par e-mail (competition@basketballbelgium.be) au moins 48 heures avant le début du match. Les pièces justificatives doivent être soumises au plus tard 72 heures après la demande. Le département compétitions juge de manière autonome le bien-fondé de la demande. Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Conseil judiciaire de 1ère instance.

Qu'est-ce qu'une LICENCE de coach STAGIAIRE ?

Combien puis-je en avoir ?

Tout candidat en règle d'inscription pour une FORMATION AWBB peut obtenir une licence de COACH STAGIAIRE dans un seul club.

Cette licence lui permet de coacher toutes les équipes (du club demandeur) au niveau concerné par sa formation en cours.

Principes généraux

- Licence valable 1 saison
- Limitée à 1 club
- Liée à une inscription à un niveau de formation

Règles d'attribution

1. Tous les candidats en ordre d'inscription pour un niveau de formation et n'ayant jamais obtenu de licence de coach stagiaire pour ce niveau peuvent obtenir une première licence de coach stagiaire pour le niveau concerné.
2. Quand un candidat valablement inscrit abandonne en cours de formation ou est en situation d'échec, il pourra toujours terminer la saison en cours : sa licence de coach stagiaire sera maintenue jusqu'à la fin de la saison.
3. Lorsqu'un candidat a respecté tous les éléments qui figuraient à son programme de formation pour la saison concernée par sa licence stagiaire (réussite ou échec), il pourra obtenir une nouvelle licence de coach stagiaire pour la saison suivante.
4. Lorsqu'un candidat a abandonné en cours de formation et n'a pas respecté tous les éléments qui figuraient à son programme de formation pour la saison concernée par sa licence stagiaire (-> sauf cas de force majeure qui sera apprécié par le CA de l'AWBB).

Il devra se réinscrire à la formation de son choix.

Il ne pourra pas obtenir de nouvelle licence de coach stagiaire pour la même filière (Mini / Maxi) tant qu'il n'a pas assisté au **J1** correspondant à sa nouvelle inscription.

Cette nouvelle licence de coach stagiaire exceptionnelle pourra être retirée au cours de la saison si le candidat n'est pas présent aux activités prévues à son programme.

5. Lorsqu'une session de formation pour le niveau concerné par la licence de coach stagiaire n'est pas organisée, lors de la saison concernée par la licence, le candidat ne peut être tenu responsable de la situation et sa licence de coach stagiaire pourra être renouvelée pour la saison suivante pour le même niveau.

JE SUIS EN FORMATION : Quelle(s) licence(s) de coach STAGIAIRE puis-je obtenir ? Quelle(s) équipe(s) puis-je COACHER ? Dans quelle(s) équipe(s) puis-je être ASSISTANT COACH ?

Licence stagiaire permettant d’officier comme coach

Comme COACH	Jeunes														Adultes				
	Prov. U6	Prov. U8	Prov. U10	Prov. U12	Prov. U14	Reg. U14	Prov. U16	Reg. U16	Prov. U18	Reg. U18	Prov. U19	Reg. U19	Prov. U21	Reg. U21	P2 P3 P4	P1	R1 R2	TDM TDW	
Animateur Minibasket	V	V	V	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Comme COACH	Jeunes														Adultes				
	Prov. U6	Prov. U8	Prov. U10	Prov. U12	Prov. U14	Reg. U14	Prov. U16	Reg. U16	Prov. U18	Reg. U18	Prov. U19	Reg. U19	Prov. U21	Reg. U21	P2 P3 P4	P1	R1 R2	TDM TDW	
MS Initiateur Minibasket	V	V	V	V	V	V	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Comme COACH	Jeunes														Adultes			
	Prov. U6	Prov. U8	Prov. U10	Prov. U12	Prov. U14	Reg. U14	Prov. U16	Reg. U16	Prov. U18	Reg. U18	Prov. U19	Reg. U19	Prov. U21	Reg. U21	P2 P3 P4	P1	R1 R2	TDM TDW
Encadrant P2-P4	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	V	X	X	X

Comme COACH	Jeunes														Adultes			
	Prov. U6	Prov. U8	Prov. U10	Prov. U12	Prov. U14	Reg. U14	Prov. U16	Reg. U16	Prov. U18	Reg. U18	Prov. U19	Reg. U19	Prov. U21	Reg. U21	P2 P3 P4	P1	R1 R2	TDM TDW
MS Initiateur Maxibasket	X	X	X	X	V	X	V	X	V	X	V	X	V	X	V	X	X	X

Comme COACH	Jeunes														Adultes			
	Prov. U6	Prov. U8	Prov. U10	Prov. U12	Prov. U14	Reg. U14	Prov. U16	Reg. U16	Prov. U18	Reg. U18	Prov. U19	Reg. U19	Prov. U21	Reg. U21	P2 P3 P4	P1	R1 R2	TDM TDW
MS Educateur	X	X	X	X	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	X

Comme COACH	Jeunes														Adultes			
	Prov. U6	Prov. U8	Prov. U10	Prov. U12	Prov. U14	Reg. U14	Prov. U16	Reg. U16	Prov. U18	Reg. U18	Prov. U19	Reg. U19	Prov. U21	Reg. U21	P2 P3 P4	P1	R1 R2	TDM TDW
MS Entraîneur	X	X	X	X	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V

V = Autorisé – **X** = Non autorisé

Licence stagiaire permettant d'officier comme assistant-coach

Comme ASSISTANT COACH	Jeunes														Adultes			
	Prov. U6	Prov. U8	Prov. U10	Prov. U12	Prov. U14	Reg. U14	Prov. U16	Reg. U16	Prov. U18	Reg. U18	Prov. U19	Reg. U19	Prov. U21	Reg. U21	P2 P3 P4	P1	R1 R2	TDM TDW
Animateur Minibasket	V	V	V	V	V	V	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Comme ASSISTANT COACH	Jeunes														Adultes			
	Prov. U6	Prov. U8	Prov. U10	Prov. U12	Prov. U14	Reg. U14	Prov. U16	Reg. U16	Prov. U18	Reg. U18	Prov. U19	Reg. U19	Prov. U21	Reg. U21	P2 P3 P4	P1	R1 R2	TDM TDW
MS Initiateur Minibasket	V	V	V	V	V	V	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Comme ASSISTANT COACH	Jeunes														Adultes			
	Prov. U6	Prov. U8	Prov. U10	Prov. U12	Prov. U14	Reg. U14	Prov. U16	Reg. U16	Prov. U18	Reg. U18	Prov. U19	Reg. U19	Prov. U21	Reg. U21	P2 P3 P4	P1	R1 R2	TDM TDW
Encadrant P2-P4	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	V	V	X	X

Comme ASSISTANT COACH	Jeunes														Adultes			
	Prov. U6	Prov. U8	Prov. U10	Prov. U12	Prov. U14	Reg. U14	Prov. U16	Reg. U16	Prov. U18	Reg. U18	Prov. U19	Reg. U19	Prov. U21	Reg. U21	P2 P3 P4	P1	R1 R2	TDM TDW
MS Initiateur Maxibasket	X	X	X	X	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	X	X

Comme ASSISTANT COACH	Jeunes														Adultes			
	Prov. U6	Prov. U8	Prov. U10	Prov. U12	Prov. U14	Reg. U14	Prov. U16	Reg. U16	Prov. U18	Reg. U18	Prov. U19	Reg. U19	Prov. U21	Reg. U21	P2 P3 P4	P1	R1 R2	TDM TDW
MS Educateur	X	X	X	X	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V

Comme ASSISTANT COACH	Jeunes														Adultes			
	Prov. U6	Prov. U8	Prov. U10	Prov. U12	Prov. U14	Reg. U14	Prov. U16	Reg. U16	Prov. U18	Reg. U18	Prov. U19	Reg. U19	Prov. U21	Reg. U21	P2 P3 P4	P1	R1 R2	TDM TDW
MS Entraîneur	X	X	X	X	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V

V = Autorisé - X = Non autorisé

Je n'ai pas le diplôme requis, je désire coacher : A quelle formation dois-je m'inscrire ?

Comme COACH	Jeunes														Adultes			
	Prov. U6	Prov. U8	Prov. U10	Prov. U12	Prov. U14	Reg. U14	Prov. U16	Reg. U16	Prov. U18	Reg. U18	Prov. U19	Reg. U19	Prov. U21	Reg. U21	P2 P3 P4	P1	R1 R2	TDM TDW
Animateur Minibasket	V	V	V	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Formation Animateur Minibasket

Comme COACH	Jeunes														Adultes			
	Prov. U6	Prov. U8	Prov. U10	Prov. U12	Prov. U14	Reg. U14	Prov. U16	Reg. U16	Prov. U18	Reg. U18	Prov. U19	Reg. U19	Prov. U21	Reg. U21	P2 P3 P4	P1	R1 R2	TDM TDW
MS Initiateur Minibasket	V	V	V	V	V	V	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Formation Ms Initiateur Minibasket

Comme COACH	Jeunes														Adultes			
	Prov. U6	Prov. U8	Prov. U10	Prov. U12	Prov. U14	Reg. U14	Prov. U16	Reg. U16	Prov. U18	Reg. U18	Prov. U19	Reg. U19	Prov. U21	Reg. U21	P2 P3 P4	P1	R1 R2	TDM TDW
Encadrant P2-P4	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	V	X	X	X

Formation Encadrant P2-P4

Comme COACH	Jeunes														Adultes			
	Prov. U6	Prov. U8	Prov. U10	Prov. U12	Prov. U14	Reg. U14	Prov. U16	Reg. U16	Prov. U18	Reg. U18	Prov. U19	Reg. U19	Prov. U21	Reg. U21	P2 P3 P4	P1	R1 R2	TDM TDW
MS Initiateur Maxibasket	X	X	X	X	V	X	V	X	V	X	V	X	V	X	V	X	X	X

Formation Ms Initiateur Maxibasket

Comme COACH	Jeunes														Adultes			
	Prov. U6	Prov. U8	Prov. U10	Prov. U12	Prov. U14	Reg. U14	Prov. U16	Reg. U16	Prov. U18	Reg. U18	Prov. U19	Reg. U19	Prov. U21	Reg. U21	P2 P3 P4	P1	R1 R2	TDM TDW
MS Educateur	X	X	X	X	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	X

Formation Ms Educateur

Comme COACH	Jeunes														Adultes			
	Prov. U6	Prov. U8	Prov. U10	Prov. U12	Prov. U14	Reg. U14	Prov. U16	Reg. U16	Prov. U18	Reg. U18	Prov. U19	Reg. U19	Prov. U21	Reg. U21	P2 P3 P4	P1	R1 R2	TDM TDW
MS Entraîneur	X	X	X	X	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V

Formation Ms Entraîneur

 Je n'ai pas le diplôme requis, je désire être ASSISTANT COACH :

A quelle formation dois-je m'inscrire ?

Comme ASSISTANT COACH	Jeunes														Adultes							
	Prov. U6	Prov. U8	Prov. U10	Prov. U12	Prov. U14	Reg. U14	Prov. U16	Reg. U16	Prov. U18	Reg. U18	Prov. U19	Reg. U19	Prov. U21	Reg. U21	P2	P3	P4	P1	R1	R2	TDM	TDW
Animateur Minibasket	V	V	V	V	V	V	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

 [Formation Animateur Minibasket](#)

Comme ASSISTANT COACH	Jeunes														Adultes							
	Prov. U6	Prov. U8	Prov. U10	Prov. U12	Prov. U14	Reg. U14	Prov. U16	Reg. U16	Prov. U18	Reg. U18	Prov. U19	Reg. U19	Prov. U21	Reg. U21	P2	P3	P4	P1	R1	R2	TDM	TDW
MS Initiateur Minibasket	V	V	V	V	V	V	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

 [Formation Ms Initiateur Minibasket](#)

Comme ASSISTANT COACH	Jeunes														Adultes								
	Prov. U6	Prov. U8	Prov. U10	Prov. U12	Prov. U14	Reg. U14	Prov. U16	Reg. U16	Prov. U18	Reg. U18	Prov. U19	Reg. U19	Prov. U21	Reg. U21	P2	P3	P4	P1	R1	R2	TDM	TDW	
Encadrant P2-P4	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	V	V	V	V	X	X	X	X

 [Formation Encadrant P2-P4](#)

Comme ASSISTANT COACH	Jeunes														Adultes								
	Prov. U6	Prov. U8	Prov. U10	Prov. U12	Prov. U14	Reg. U14	Prov. U16	Reg. U16	Prov. U18	Reg. U18	Prov. U19	Reg. U19	Prov. U21	Reg. U21	P2	P3	P4	P1	R1	R2	TDM	TDW	
MS Initiateur Maxibasket	X	X	X	X	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	X	X	X	X

 [Formation Ms Initiateur Maxibasket](#)

Comme ASSISTANT COACH	Jeunes														Adultes								
	Prov. U6	Prov. U8	Prov. U10	Prov. U12	Prov. U14	Reg. U14	Prov. U16	Reg. U16	Prov. U18	Reg. U18	Prov. U19	Reg. U19	Prov. U21	Reg. U21	P2	P3	P4	P1	R1	R2	TDM	TDW	
MS Educateur	X	X	X	X	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V

 [Formation Ms Educateur](#)

Je suis / j'ai un coach avec un diplôme étranger. Que faire ?

Vous êtes titulaire d'un diplôme en basketball délivré par un organisme autre que l'ADEPS et vous souhaitez coacher dans un club affilié à l'AWBB.

Dans ce cas, vous devez introduire une demande de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) auprès de la Direction Sportive de l'AWBB.

Contact : entraîneurs@awbb.be

Introduction de la demande

La demande doit être effectuée via le formulaire ad hoc, accompagné :

- d'une copie de votre diplôme,
- d'une traduction en français si nécessaire.

Traitement du dossier

Le dossier ne sera examiné qu'après réception du paiement de 15 €, à effectuer sur le compte suivant :

- **IBAN :** BE02 1030 6751 8940
- **Communication :** Nom + Prénom + « VAFE »

Une fois le dossier complet, la Direction Sportive de l'AWBB :

- contactera l'organisme ayant délivré le diplôme afin d'en vérifier l'authenticité

Décision

- Après analyse du dossier et évaluation du niveau du diplôme, la Direction Sportive de l'AWBB déterminera, le cas échéant, une équivalence (concordance de niveau) avec les certifications AWBB et communiquera au demandeur une décision motivée.

Document utile

- [Lien vers le document VAF](#)

Comment valoriser mes acquis d'expérience (VAE) ou mes acquis de formation (VAF) ?

Demande de VAE ou VAF

Toute demande de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ou de Validation des Acquis de Formation (VAF) doit être introduite auprès de la Direction Sportive de l'AWBB à l'adresse suivante : entraîneurs@awbb.be

La demande doit être effectuée via le formulaire ad hoc, accompagné :

- pour une **VAF** : d'une copie du diplôme, traduite en français le cas échéant
- pour une **VAE** : d'un dossier détaillant le parcours et les éléments justifiant la demande

Traitement du dossier

Le dossier ne sera examiné par la Direction Sportive qu'après réception du paiement de 15 €, à effectuer sur le compte suivant :

- **IBAN** : BE02 1030 6751 8940
- **Communication** : Nom + Prénom + « VAFE »

Décision

Après analyse du dossier, la Direction Sportive de l'AWBB communiquera au demandeur une décision motivée.

Documents utiles

- [Lien vers le document VAE](#)
- [Lien vers le document VAF](#)

Comment me mettre en ordre de formation continuée ?

Principe général

La licence de coach ne peut être accordée au club demandeur que si le coach est en ordre de formation continuée.

Les clubs peuvent consulter la situation de leurs coaches via : gestion.awbb.be

Système en vigueur depuis le 01/05/2025

Le système des 120 points par Olympiade est supprimé.

Il est remplacé par une règle simple : 1 clinic par saison = licence valable pour la saison suivante

Situation des coaches déjà en ordre avant 2025

Les coaches en ordre de formation continuée avant 2025 restent en ordre jusqu'au 30 juin 2028

Règles de base

Pour obtenir sa licence de coach, le coach doit suivre 1 clinic par saison dans la filière de son diplôme MINI Basket ou MAXI Basket

Cas particulier : Un coach diplômé dans les 2 filières doit suivre 1 clinic dans chaque filière

Validité

Si le clinic est suivi avant le 30 juin : le coach est en ordre pour la saison suivante (à partir du 1er juillet)

Régularisation

Un coach non en ordre peut suivre un clinic en cours de saison et obtenir immédiatement après une licence valable jusqu'au 30 juin de la saison en cours

Cas particuliers

Coaches diplômés avant le 01/01/2013 (formations 1.0)

Les coaches diplômés avant le 01/01/2013 et non en ordre avant 2025 doivent suivre 1 clinic (MINI ou MAXI) pour régulariser leur situation

Coaches de plus de 70 ans

Les coaches âgés de 70 ans ou plus durant la saison ne sont plus soumis à l'obligation de formation continuée

Mise en application progressive pour les nouveaux diplômés

Les coaches diplômés récemment seront intégrés progressivement :

Année du dernier diplôme	Première saison concernée
2023	2026-2027
2024	2027-2028
Tous les coaches	2028-2029

Règle importante

Les clinics supplémentaires suivis par les candidats ne sont pas capitalisables et ne peuvent pas être reportés au-delà de la saison suivante.

Comment organiser un clinic agréé pour la formation continuée AWBB ?

Procédure d'introduction

Le club organisateur doit introduire une demande préalable auprès de la Direction Sportive de l'AWBB : entraîneurs@awbb.be

La demande doit contenir :

- le nom de l'intervenant
- le thème du clinic
- la date prévue

L'organisation ne pourra être validée qu'après accord de la Direction Sportive.

Obligations du club organisateur

Le club s'engage à respecter les conditions suivantes :

Infrastructures et matériel

Mettre à disposition gratuitement : une salle adaptée et le matériel nécessaire au bon déroulement du clinic

Intervenant

Assurer la prise en charge des frais de défraiement de l'intervenant

Support pédagogique

Mettre à disposition des joueurs/joueuses pour les démonstrations (la catégorie d'âge doit être définie en concertation avec l'intervenant).

Organisation financière

Le club fixe librement le prix d'entrée et conserve la recette des inscriptions

Communication et promotion

Créer un support visuel (affiche) pour promouvoir le clinic

Mention obligatoire sur tous les supports : *Clinic agréé (*) dans le cadre de la formation continuée AWBB*

Inscription obligatoire sur www.myawbb.be

(*) préciser Minibasket ou Maxibasket selon l'option choisie par l'organisateur

Enregistrement du clinic

Assurer un enregistrement vidéo complet du clinic (prévoir caméra et micro) et transmettre une version exploitable à la Direction Sportive AWBB.

Gestion des présences

Assurer la prise des présences des participants

Transmettre la liste dans les plus brefs délais à la Direction Sportive AWBB

Où trouver la liste des coaches diplômés ou en formation ?

Le RGPD n'autorise pas la diffusion de ces informations

Où trouver la liste des licences de coaches attribuées pour la saison ?

Le RGPD n'autorise pas la diffusion de ces informations

Comment obtenir une licence de coach ?

Toutes les licences de coaches sont demandées par le secrétaire du club concerné.

Comment m'inscrire à une formation ?

Rendez-vous sur la page [formation coaches AWBB](#)

J'ai perdu ou j'ai des questions sur mon diplôme : à qui m'adresser ?

Concernant la réussite des cours généraux ADEPS : adeps.coursgeneraux@cfwb.be

Concernant les diplômes basketball : adeps.brevets@cfwb.be

Comment savoir si je suis en ordre de formation continuée ?

Les clubs peuvent consulter la situation de leurs coaches via : gestion.awbb.be